



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 AVRIL 2008

PRESENTS : M. Jean GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, Conseillers Membres du Bureau ; Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme GENTILI, MM. POMMIEZ, LOZANO, Délégués Titulaires de la Ville de Bayonne ; MM. DAUBAGNA, ROUX, PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. Jacques VEUNAC, Délégués Titulaires de la Ville d'Anglet ; MM. Jakes ABEBERRY, LAFITE, Délégués Titulaires de la Ville de Biarritz ; Mme DURRUTY, M. CAUSSE, Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Délégués Suppléants de la Ville de Bayonne ; M. CAZAUX, Mme GETTEN PORCHÉ, M. LIÉNARD, Délégués Suppléants de la Ville d'Anglet ; MM. POUEYTS, DOMÈGE, Mmes PRADIER, LANNEVERE, Délégués Suppléants de la Ville de Biarritz.

ABSENTS OU EXCUSES : M. BRISSON, Mme CONTRAIRES, Délégués Titulaires de la Ville de Biarritz ; M. CÉLAN, Délégué Suppléant de la Ville d'Anglet.

PROCURATIONS : M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme CONTRAIRES à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 14 - RESSOURCES – FINANCES.
BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT.

Monsieur Didier BOROTRA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le projet de budget primitif 2008 des Zones d'Aménagement, incluant la reprise des restes à réaliser et des résultats 2007, s'établit comme suit :

| BUDGET ZONES | DEPENSES (€) | RECETTES (€) |
|----------------|---------------------|---------------------|
| Investissement | 3 762 073,07 | 3 762 073,07 |
| Fonctionnement | 5 970 533,40 | 5 970 533,40 |
| TOTAL | 9 732 606,47 | 9 732 606,47 |

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 14 AVR. 2008

Affiché le 14 AVR. 2008



Le Président,

Jean GRENET

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget primitif 2008 des zones d'aménagement peut être caractérisée ainsi :

| Fonctionnement € | Dépenses | Recettes |
|---------------------|---------------------|---------------------|
| Résultats 2007 | 62 641,32 | 2 052 029,61 |
| Coût production | 875 925,10 | |
| Cessions | | 2 175 406,32 |
| Dépenses imprévues | 149 000,00 | |
| Subventions | 1 961 118,74 | 34 014,00 |
| Déstockage/stockage | 2 088 689,87 | 875 925,10 |
| Bascule encours | 833 158,37 | 833 158,37 |
| TOTAL | 5 970 533,40 | 5 970 533,40 |

Reprise des résultats 2007

Le budget zones est l'agrégation du budget de chacune des zones.

Apparaissent tant des résultats positifs pour Hausquette (1,276 M€) et Aritxague (0,775 M€) qu'un résultat négatif pour Donzacq (- 0,063 M€), pour un excédent global de 1,989 M€.

Coût de production des zones

Les dépenses réelles correspondent au coût de production des zones en cours d'aménagement (achat de foncier, études, travaux), en H.T., auquel s'ajoutent les charges de personnel.

Six zones existantes sont concernées en 2008 (en H.T.) :

- Hausquette : foncier pour 50.000 € (acquisition Ehret), études et travaux pour 436.581 € ;
- La Feuillée : études et travaux pour 216.620 € ;
- Aritxague : derniers travaux de finition pour 48.000 €, honoraires pour 9.320 € ;
- Le Séqué (Saint-Etienne) : études pour 30.000 € ;
- Donzacq : derniers travaux de finition pour 20.000 €, honoraires pour 9.320 € ;
- Bellevue Juzan : études pour 15.000 € et travaux pour 1.693 € (solde marché 2007).

Les charges de personnel sont ventilées à parts égales entre les zones en activité.

Cessions de terrains

Le produit des cessions de terrains aménagés, pour 2,175 M€ H.T., comprend :

- les derniers versements Programme d'Aménagement d'Ensemble de Donzacq pour 87.641 € ;
- les deux derniers lots d'Aritxague, à savoir le lot 3 pour 1.021.930 € et le lot 4 pour 220.000 € ; la cession de ces lots permettant de clôturer comptablement la zone ;
- les lots G, H et I d'Hausquette à l'Office 64 de l'habitat, pour un montant contractualisé de 845.835 €.

Ecritures d'équilibre et subventions

L'excédent de clôture dégagé par la zone d'Aritxague permet le reversement au budget principal d'une somme de 701.784 € (prévue en recettes 2008 du budget principal).

Inversement, il est nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal de 4.320 € pour financer les derniers travaux et honoraires de Donzacq. Est également prévue en recettes, la perception du solde de la subvention de l'Etat au titre du portage foncier social d'Hausquette (29.694 € sur 49.490 € alloués).

Enfin, l'excédent provisoire constaté en fonctionnement sur Hausquette nécessite de prévoir l'inscription de 1,408 M€ pour l'équilibre, dont 0,149 M€ en dépenses imprévues.

Mouvements d'ordre

Les dépenses et recettes d'ordre correspondent aux écritures comptables relatives aux mouvements de stockage (recettes) ou de déstockage (dépensés), suivant la production et les cessions de terrains, ainsi qu'à la bascule comptable des terrains en cours d'aménagement en terrains aménagés.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

| Investissement € | Dépenses | Recettes |
|---------------------|---------------------|---------------------|
| Résultats 2007 | 1 575 341,39 | 0,00 |
| Avances / emprunts | 477 648,21 | 840 224,83 |
| Stockage/déstockage | 875 925,10 | 2 088 689,87 |
| Bascule encours | 833 158,37 | 833 158,37 |
| TOTAL | 3 762 073,07 | 3 762 073,07 |

Reprise des résultats 2007

Tout comme le résultat de fonctionnement, le solde d'investissement correspond au cumul du solde de chacune des zones ; aussi, apparaît un solde négatif de 1.575.341,39 € correspondant au cumul des déficits d'Aritxague et d'Hausquette qui était couvert sur l'exercice 2007 par un report d'emprunt, annulé au budget primitif 2008.

Avances du budget principal

La clôture prévue de la zone d'Aritxague permet de rembourser la totalité des avances existantes (477.648 €).

Le besoin d'avances nouvelles s'élève à 840.224 € dont 552.556 € pour Hausquette et 228.797 € pour la Feuillée.

Mouvements d'ordre

Les dépenses et recettes d'ordre correspondent aux écritures comptables relatives aux mouvements de stockage ou de déstockage, évoqués dans la section de fonctionnement, mais en sens inverse.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil Communautaire est invité à voter le budget primitif des Zones d'Aménagement pour l'exercice 2008, selon le document budgétaire joint.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ